



DECLARATION DES ELUS CGT AU CE DU 20 NOVEMBRE 2019

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Certains **élus** du CE issus de l'ancienne mandature ont la mémoire courte.

De 2010 à 2015, malgré les interventions liminaires des élus CGT au CE et une déclaration préalable avec d'autres élus FO, SUD et CFTC (PV du CE du 29 Septembre 2015), ceux-ci n'ont pu avoir accès aux comptes du CE.

En effet, il est inacceptable, que le Secrétaire, fasse systématiquement barrage à la demande des membres du comité d'entreprise de consulter les comptes. Comme il est tout aussi inacceptable que rien n'ait été entrepris pour informer les salariés de la société sur le fonctionnement comptable du CE.

La transparence financière de cette institution est un vecteur de confiance, la garantie d'un débat éclairé et réfléchi entre les membres du CE, quelque soit leur appartenance, afin qu'ils puissent réaliser leur mission, guidés par leurs convictions et le sens de l'intérêt général.

La comptabilité du CE doit être tenue à jour par le Trésorier qui a la charge de comptabiliser les opérations effectuées et qui doit rendre des comptes, en présentant si besoin factures et justificatifs aux membres du CE et à l'ensemble des salariés.

D'ailleurs, lors du CE extraordinaire du 17 Juillet 2019, Monsieur LECONTE du Cabinet SYNCEA, précisait « que la comptabilité est consultable dans les locaux du cabinet à LYON, mais que celui-ci ne conserve aucune pièce justificative. Ces éléments étant restitués au Trésorier ». Le Trésorier Jacques COMETS était tout à fait d'accord de mettre à disposition des élus les justificatifs.

Il est tout aussi surprenant qu'un élu de l'ancienne mandature, (passé à la CAT pour ses intérêts personnels et financiers, élu Trésorier Adjoint de 2016 à 2017 (ex serviteur du Secrétaire), se plaigne devant les tribunaux de ne pas avoir accès aux comptes.

Aurait-il oublié son passage et rôle sous l'ancienne mandature et pourquoi il s'opposait, lui aussi, à la demande des élus CGT et autres de consulter les comptes ????

Pour les élus CGT au CE, la mission première des membres élus du comité d'entreprise est bien de défendre les intérêts des salariés qui les ont élus et non d'avaliser les stratégies patronales sans consulter les premiers intéressés ou de décider seuls de la dépense des sommes allouées au budget de fonctionnement de l'instance sans recueillir leur avis.

Comme à chaque élection, il y a de vastes campagnes de dénigrement. Si ces détracteurs veulent continuer à s'acharner dans la critique obsessionnelle de l'action de certains élus sans jamais rien proposer de constructif, c'est leur choix.

La situation catastrophique de l'entreprise, le maintien de nos emplois et salaires font peser de lourdes menaces sur notre avenir. C'est cela notre cheval de bataille.

Les distributeurs, pièce moteur de la société, sont « maltraités » professionnellement et financièrement. Nous leur devons le respect pour leur remarquable travail sous payé.

Enfin, Monsieur le Secrétaire, vous vous projetez déjà dans la prochaine mandature en pensant être élu secrétaire. Sachez, Monsieur, que la crédibilité, l'honnêteté, la transparence et le travail en commun sont les principaux atouts pour être un bon secrétaire, ce qui n'est pas votre cas.

LES ELUS CGT AU CE ADREXO